



**AGIR POUR LE GRAND EST  
D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN**

---

**BUDGET 2020**

**Grand Est**

ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

*L'Europe s'invente chez nous*

# SOMMAIRE

---

ÉDITO .....	3
INTRODUCTION .....	4
<b>PARTIE 1 - FINANCES.....</b>	<b>7</b>
LA RECOMPOSITION DES RECETTES LIÉES À L'APPRENTISSAGE AFFECTE LES RESSOURCES RÉGIONALES.....	8
UN BUDGET 2020 SOLIDE ET AMBITIEUX.....	11
<b>PARTIE 2 - BUDGET PAR ACTIVITÉ.....</b>	<b>17</b>
JEUNESSE, EMPLOI, FORMATION .....	18
MOBILITÉS.....	20
ATTRACTIVITÉ .....	21
TERRITOIRES ET PROXIMITÉ .....	23
FONDS EUROPÉENS .....	25
RESSOURCES ET MOYENS.....	26

# ÉDITO

---



**« JAMAIS UNE RÉGION  
N'A ÉTÉ AUSSI  
PRÉSENTE ET AUSSI  
ACTIVE AU SERVICE  
DE NOS TERRITOIRES  
ET DE SES HABITANTS. »**

---

## 3,1 milliards d'actions pour avancer !

Ce Budget Primitif 2020 est le reflet du volontarisme de la Région Grand Est et de sa présence sans cesse renforcée dans le quotidien des habitants, des entreprises, des collectivités, des associations... dans chacun de nos territoires.

Avec la volonté résolue d'inscrire le Grand Est dans une dynamique plus durable et toujours plus vertueuse, nous agissons sur chacun des leviers mis à notre disposition pour accompagner le monde économique dans ses mutations, renforcer les services de proximité aux habitants, anticiper les mobilités de demain et offrir à nos jeunes des chances de réussite à la hauteur des défis qui les attendent.

Dans un partenariat renforcé avec tous les acteurs des territoires, la Région Grand Est agira en 2020 pour faire valoir leurs potentiels et leurs atouts et les tirer vers le haut.

Jamais une Région n'a été aussi présente et aussi active au service de nos territoires et de ses habitants. Nous devons encore amplifier cette nouvelle donne politique en renforçant nos actions au service de tous ceux qui ont besoin d'être accompagnés et valorisés.

Inéluctablement, nos politiques portent leurs fruits et améliorent la vie quotidienne des habitants du Grand Est, sa notoriété et son attractivité en France et en Europe et impulsent un véritable élan vers une Région résolument tournée vers un avenir durable et porteur d'espoirs concrets.

Le Budget 2020 marque clairement notre volonté d'avancer ! C'est un signal politique fort qui traduit une ambition et une envie d'agir renforcées !

**Jean Rottner**  
**Président de la Région Grand Est**

# BUDGET 2020 : 3,1 MILLIARDS D'EUROS POUR LE GRAND EST DE DEMAIN

---

Le budget 2020 présente **les grands axes prioritaires et les objectifs qui fondent notre action au quotidien**.

Il témoigne ainsi, avec lisibilité, précision et force, de l'ampleur des responsabilités dont notre collectivité a su s'investir dans tous ses domaines de compétences et au-delà, avec volontarisme et détermination.

Responsabilités pour **asseoir sur des bases solides, porteuses et durables le développement futur du Grand Est**, avec l'ambition d'en promouvoir l'exemplarité et les singularités dans un contexte qui sera sans nul doute toujours plus complexe et concurrentiel.

Responsabilités aussi **pour répondre avec réactivité, souplesse et de manière très pragmatique, aux urgences, aux besoins et aux aspirations** de nos territoires, de nos secteurs d'activités, de nos concitoyens.

Ce faisant, par son action, ses interventions et ses initiatives, notre collectivité **affirme avec force la place et le rôle particulier qui sont les siens dans le paysage institutionnel régional et national** :

- **une collectivité stratégique**, qui ne craint pas d'anticiper, d'innover, d'expérimenter, et surtout **d'investir fortement dans tous les champs porteurs d'avenir**, considérant avec volontarisme que les défis et les transitions d'aujourd'hui et de demain – numérique, économique, énergétique, écologique – ne sont ni des freins ni des obstacles, mais des opportunités à exploiter, des

facteurs de réussite pour se projeter dans l'avenir avec confiance ;

- et, dans le même temps, **une collectivité de la proximité, de l'écoute, de la solidarité et de l'équité**, à l'égard de toutes les composantes territoriales, économiques et sociales de notre région. Avec le dessein de faire du Grand Est d'aujourd'hui et de demain une terre d'équilibre, une région des possibles pour tous, forte d'un environnement et d'un cadre de vie préservé et valorisé.

L'attractivité et la compétitivité du Grand Est se fondent sur **des potentiels remarquables que nous avons le devoir de renforcer, de diversifier et de promouvoir**.

Notre région a en effet des atouts de premier plan dans des domaines aussi porteurs de développement que **l'industrie du futur, la santé, la bioéconomie**, pour ne citer que ces exemples. Elle dispose de réels potentiels pour s'affirmer comme une région qui compte et qui a vocation à jouer un rôle moteur : ce sera notamment le cas en matière **d'intelligence artificielle, de digital, d'économie décarbonnée**. Son positionnement transfrontalier et européen tout à fait privilégié lui ouvre des champs de coopérations et de partenariats particulièrement fructueux et aux effets démultiplicateurs.

**La force de notre ambition pour fonder le Grand Est de demain sur**

**des bases solides tient aussi au fait qu'elle est aujourd'hui largement partagée**.

Notre collectivité a su, notamment lors de l'élaboration de nos grands schémas, enclencher une dynamique de concertation et de mobilisation de toutes les forces vives du Grand Est, impulsant ainsi l'émergence et la mise en place de synergies et de partenariats entre et avec une grande diversité d'acteurs publics et privés, désormais engagés à nos côtés, donnant corps ainsi, dans la quasi-totalité de nos domaines d'intervention et d'innovation, à l'adage bien connu et éprouvé : « on va plus loin ensemble » !

---

**NOTRE COLLECTIVITÉ  
A SU S'INVESTIR DANS  
TOUS SES DOMAINES  
DE COMPÉTENCES  
ET AU-DELÀ,  
AVEC VOLONTARISME  
ET DÉTERMINATION.**

---

**Agir pour le Grand Est d'aujourd'hui et de demain** se décline dans chacun des grands axes, qui sont autant de marqueurs politiques de notre action :

- **Promouvoir le capital humain du Grand Est**, richesse première de notre région, avec le souci prioritaire de permettre à chacun de disposer des moyens d'acquérir compétences, savoirs et savoir-faire d'aujourd'hui et

surtout de demain, correspondant à la fois à ses aspirations et au marché de l'emploi dans nos territoires. Tel est l'objectif, entre autres, de notre décision de faire du Grand Est la première région de France dont tous les lycées sont désormais entrés dans l'ère de l'éducation numérique ;

- **Être région pilote des mobilités d'aujourd'hui et de demain, au travers d'un effort d'investissement sans précédent mais indispensable** à la fois pour desservir tous nos territoires, arrimer notre région aux grands réseaux de transports européens et internationaux, offrir un haut niveau de services à la hauteur des besoins et attentes de nos concitoyens et de nos entreprises, et contribuer, en matière de transports, à la réussite des enjeux ambitieux que nous nous sommes fixés en matière de transition énergétique et d'économie décarbonnée ;
- **Réussir la révolution économique et numérique**, en investissant tous les leviers d'innovation dans les différents secteurs d'activités, en accompagnant de manière ciblée les filières et les entreprises dans leur processus de modernisation et d'adaptation aux défis et transitions en cours, en réaffirmant la vocation industrielle d'avenir du Grand Est, en tirant parti et en conjuguant les atouts singuliers, les avantages comparatifs de notre région, terre de culture et de talents en même temps que destination touristique d'excellence ;

- **Construire un pacte fédérateur avec chacun des territoires du Grand Est**, avec la conviction « qu'il n'y a pas de territoire sans chance mais des territoires sans projet » (selon une formule fondatrice des politiques d'aménagement du territoire), et que la cohésion territoriale et sociale de notre région, clé de voûte de tout développement présent et futur, est pour nous plus qu'une priorité, une obligation morale.

Ainsi, en conformité avec nos orientations budgétaires 2020, et plus globalement avec les valeurs et les principes qui fondent notre mandature, **ce budget déroule la trajectoire durable d'une action publique régionale exigeante, engagée et résolument mobilisatrice.**

Sur le plan financier, si 2019 peut être considérée comme une année de pause dans les réformes des ressources régionales, le mouvement reprend en revanche en 2020, du fait de la réforme de l'apprentissage. Cette réforme de même que l'évolution des inscriptions de recettes et de dépenses liées aux fonds européens et au PACTE 2019-2022, rendent **déli-cates les comparaisons en recettes et dépenses entre le Budget Primitif (BP) 2019 et le BP 2020, et peu pertinentes celles entre ratios**, qui sont affectés mécaniquement – diminution apparente du taux d'épargne brute et de la capacité de désendettement en 2020 – par ces mouvements.

Notre collectivité continuera de privilégier en 2020 une stratégie de **maîtrise de ses dépenses de fonctionnement**, qui seront en baisse de l'ordre de - 1 % par rapport au BP 2019. Tout en ayant veillé, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, à l'harmonisation du régime indemnitaire des agents régionaux par la mise en œuvre du Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, aux Sujétions à l'Expérience et à l'Expertise (RIFSEEP), ces efforts de gestion ont permis à notre Région de **respecter l'objectif** d'une croissance des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) limitée **à + 1,2%**, inscrit dans le contrat financier conclu avec l'État. Pour preuve, les DRF prises en compte dans ce cadre ont baissé de 0,3% en 2018 et devraient baisser de l'ordre de 1,3% en 2019.

**NOTRE COLLECTIVITÉ  
CONTINUERA  
DE PRIVILÉGIER EN 2020  
UNE STRATÉGIE  
DE MAÎTRISE  
DE SES DÉPENSES  
DE FONCTIONNEMENT,  
QUI SERONT EN BAISSÉ  
DE L'ORDRE DE - 1 % PAR  
RAPPORT AU BP 2019.**

---

En 2020, cette politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement s'intensifiera par la mise en œuvre d'un **plan d'économies en fonctionnement** dont les impacts concernent les trois années à venir (cession d'actifs permettant de générer des recettes, redimensionnement du parc automobile, diminution des coûts d'impression, achats groupés, etc.).

Ces efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, de nature à assurer un niveau d'autofinancement conséquent de l'ordre de 18% et une capacité de désendettement nettement inférieure au plafond de référence fixé par l'État de 9 ans, permettront de financer notre **politique d'investissement s'appuyant sur une programmation ambitieuse**. Plus de

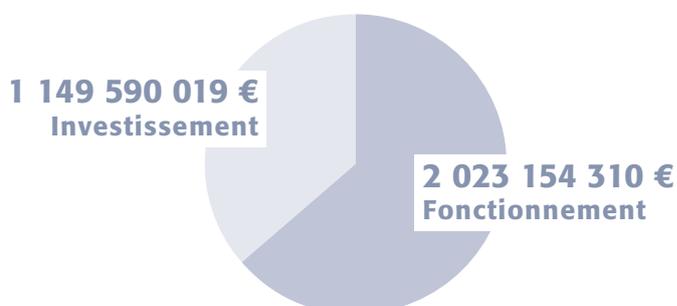
3,1 milliards d'euros de dépenses d'investissement sur 4 ans (2020 à 2023) sont programmés pour **soutenir les grands projets de nature à nous armer pour réussir les grandes transitions écologique, numérique et économique, considérées dans toutes leurs composantes**. Citons sur cette période 2020/2023 les projets liés au Lycée 4.0 (841 M€), au THD (171 M€) et aux matériels et infrastructures ferroviaires (754 M€).

Au total, le budget réel proposé pour 2020, présenté sous la forme nouvelle d'un **Budget Par Activités** (BPA) permettant de favoriser une lecture transversale des interventions régionales, s'élève à **3 172 744 329 €**.

**CES EFFORTS DE MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PERMETTRONT DE FINANCER NOTRE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT S'APPUYANT SUR UNE PROGRAMMATION AMBITIEUSE.**

**BUDGET 2020 :  
3 172 744 329 €**

BUDGET 2020 - DÉPENSES





# **PARTIE 1**



# FINANCES

# LA RECOMPOSITION DES RECETTES LIÉES À L'APPRENTISSAGE AFFECTE LES RESSOURCES RÉGIONALES

De nombreuses réformes sont venues impacter les ressources régionales parmi lesquelles, l'attribution d'une nouvelle part de Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en 2017, le remplacement de la Dotation Globale de Fonctionnement par une fraction de TVA nationale en 2018. S'y sont ajoutés les effets de la baisse des dotations subie sur la période 2014-2017, soit une diminution de ressources de plus de 136 M€ pour la Région Grand Est, intégralement imputée sur la part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Ces différentes réformes ont profondément modifié la structure des ressources régionales, en diminuant la dépendance des Régions aux concours financiers versés par l'État. Elles n'ont, en revanche, pas contribué à leur attribuer le moindre pouvoir en matière de taux, la taxe sur les certificats d'immatriculation demeurant le seul levier fiscal sur lequel les Régions sont encore susceptibles d'agir.

En 2020, la réforme de l'apprentissage et l'évolution des inscriptions de recettes liées aux fonds européens et au PACTE 2019-2022 (catégorie « recettes diverses » dans le graphique ci-contre), rendent par conséquent délicates les comparaisons des prévisions de ressources entre le Budget Primitif (BP) 2019 et le BP 2020.

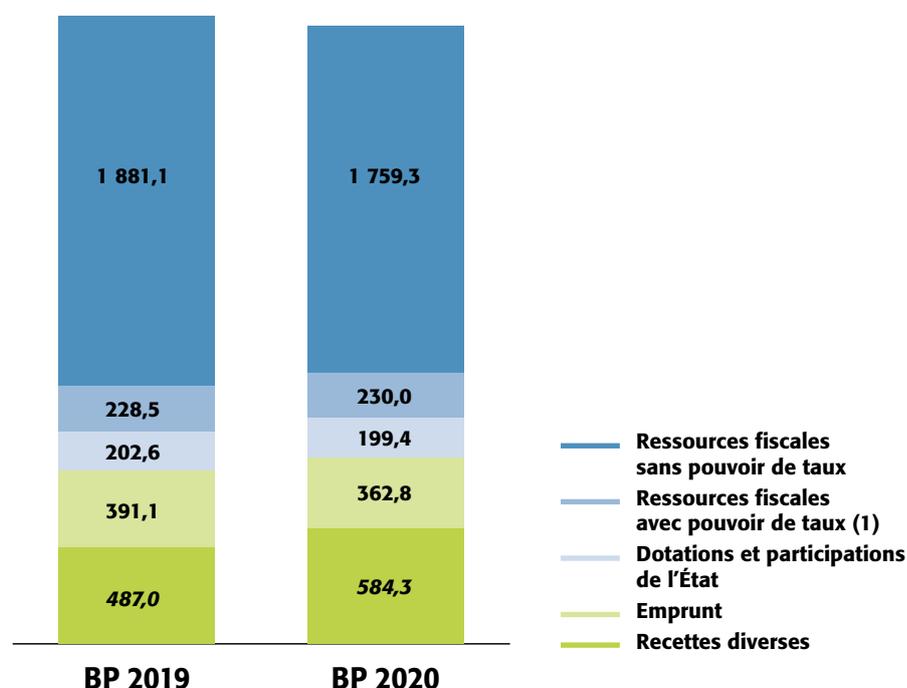
Les recettes de la Région Grand Est apparaissent globalement en retrait de 1,7% entre le BP 2019 et celui de 2020. Toutefois, hors évolutions des ressources liées à l'apprentissage, à la formation professionnelle et aux fonds européens, les recettes

régionales sont en réalité en progression de 2%, du fait :

- d'un dynamisme limité des ressources fiscales (CVAE, taxe sur les certificats d'immatriculation, fraction régionale de TVA, notamment) ;
- d'une progression attendue du versement au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) ;
- de la hausse des recettes anticipées en matière de Très Haut Débit (THD).

**DE NOMBREUSES RÉFORMES SONT VENUES IMPACTER LES RESSOURCES RÉGIONALES**

**ÉVOLUTION DES RESSOURCES RÉGIONALES ENTRE 2019 ET 2020**  
— en M€, hors revolving et réaménagement de dette



(1) Les ressources fiscales avec pouvoir de taux sont constituées de la Taxe sur les certificats d'immatriculation et de la TICPE Grenelle.

## 1. LES INCIDENCES DE LA RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 entraîne de profondes modifications en matière d'apprentissage, les Régions perdant à cette occasion la majeure partie de leurs compétences dans ce domaine.

## 2. DES RESSOURCES FISCALES AU DYNAMISME RELATIF

### A. LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (CVAE), PRINCIPALE RESSOURCE DE LA RÉGION DEPUIS 2017

Une modification de la répartition du produit de la CVAE entre les différents niveaux de collectivités locales est intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2017, afin de prendre en compte l'évolution des compétences exercées par les Régions en application de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe).

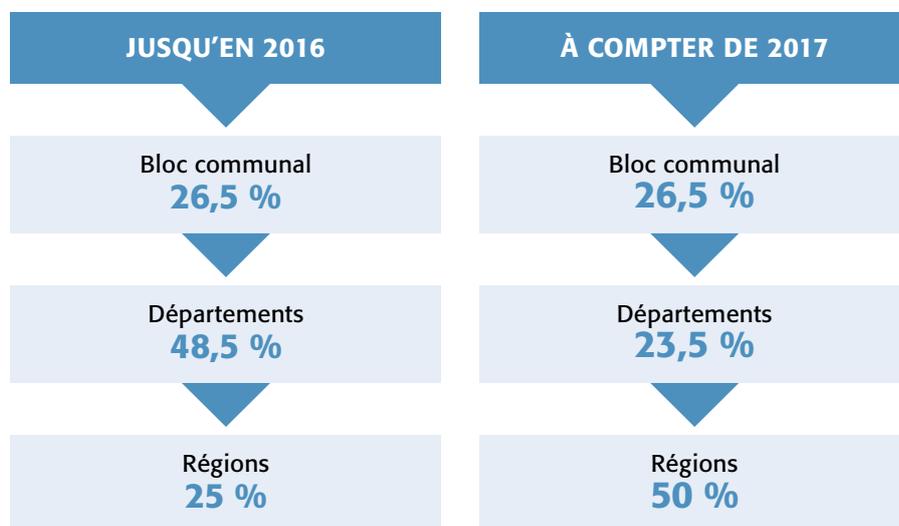
Cette répartition avait pour but d'attribuer aux Régions une ressource dynamique destinée à financer les compétences transférées dans le cadre de la loi NOTRe, c'est-à-dire les transports scolaires et interurbains.

L'inscription prévisionnelle dans le cadre du BP 2020 au titre de la CVAE est de 662,5 M€.

La CVAE demeure ainsi la première ressource régionale, représentant 21 % des recettes prévues au BP 2020.

En 2020, la Région Grand Est devrait, par ailleurs, demeurer éligible au fonds de péréquation des ressources régionales qui va s'appuyer sur l'évolution des ressources entre 2011 et 2019. Un prélèvement est opéré sur les Régions dont l'évolution

### RÉPARTITION DE LA CVAE



cumulée du nouveau panier fiscal (c'est-à-dire, la somme des produits liés à la CVAE, à l'IFER, à la DCRT et au FNGIR) est supérieure à la moyenne, au profit des Régions dont l'évolution cumulée est inférieure à cette même moyenne.

En 2020, la Région Grand Est pourrait ainsi percevoir un montant évalué à 21,2 M€ (contre 18,1 M€ notifiés en 2019).

### B. LA FRACTION DE TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (TVA)

Les Régions bénéficient depuis 2018 d'une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en échange de leur Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), laquelle représente un produit évalué pour le Grand Est à 458,7 M€ pour 2020.

Même si les Régions ne récupèrent, par ailleurs, aucun pouvoir de taux avec cette attribution de TVA, cette réforme s'avère assez positive pour les Régions, en leur attribuant une ressource plutôt dynamique, la progression moyenne du produit de TVA étant de l'ordre de 2,5 % à 3 % par an.

### C. LA TAXE INTÉRIEURE DE CONSOMMATION SUR LES PRODUITS ÉNERGÉTIQUES (TICPE)

La TICPE représente globalement 467,6 M€, et comprend plusieurs parts :

- 325,793 M€ destinés à compenser les compétences transférées par l'État ;
- 52 M€ dont le produit dépend de la consommation de carburants, (1,15 centime d'euro par litre pour le gazole et 1,77 centime d'euro par litre pour le super) : pour mémoire, la Région ne fixe plus les tarifs afférents à cette part de TICPE depuis 2017 ;
- 50 M€ destinés à financer une infrastructure de transport durable, ferroviaire ou fluvial, (1,35 centime d'euro par litre pour le gazole, et 0,73 centime d'euro pour le super) ;
- 13,624 M€ destinés à financer la nouvelle aide ciblée pour les entreprises de moins de 11 salariés, en remplacement de l'Indemnité Compensatoire Forfaitaire (ICF) ;
- 2,2 M€ en compensation de l'Aide au Recrutement des Apprentis (ARA) ;
- 23,963 M€, pour la formation professionnelle et l'apprentissage.

## D. LA TAXE SUR LES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION

La taxe sur les certificats d'immatriculation constitue la dernière ressource sur laquelle la Région peut encore déterminer le taux.

Le tarif est désormais unique sur l'ensemble du territoire régional, et s'établit à 42 € par cheval vapeur (tarif reconduit en 2020).

Depuis 2017, la Région exonère en totalité les véhicules propres (électrique, gaz naturel véhicules (GNV), gaz de pétrole liquéfié ou superéthanol E85) de la taxe sur les certificats d'immatriculation.

En 2020, le produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation est évalué à 180 M€.

## 3. UNE DÉPENDANCE AUX DOTATIONS DÉSORMAIS RÉDUITE

Le poids des dotations dans les ressources régionales a fortement diminué au cours des derniers exercices, pour se stabiliser désormais à hauteur de 6,4% du total des ressources régionales.

Le montant prévu au BP 2020 au titre des concours financiers de l'État s'établit globalement à 199,4 M€, comprenant :

- la Dotation Générale de Décentralisation (96,058 M€) ;
- la Dotation Régionale pour l'Équipement Scolaire (64,095 M€) ;
- et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) (32,873 M€).

## 4. UN RECOURS À L'EMPRUNT POUR SOUTENIR NOS EFFORTS D'INVESTISSEMENT

L'encours de dette s'élevait à 2 364,8 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2019, réparti comme suit :

- 2 018 M€ au titre de l'encours de dette bancaire classique ;
- 109,7 M€ au titre de l'encours obligataire ;
- 222,1 M€ au titre de l'encours Partenariat Public Privé (PPP) ;
- 15 M€ au titre des préfinancements initiaux (fonds européens) ;
- 16 673 € au titre des dépôts et cautionnements.

L'encours de dette de la Région a été stabilisé sur la période 2015-2018, avec un endettement net nul en 2017 et 2018.

Une progression très mesurée, de l'ordre de 90 M€, en cohérence avec les investissements en cours et dans un contexte de taux d'intérêt favorables, est anticipée sur 2019 et 2020, tout en notant que la capacité de désendettement devrait du fait d'une amélioration prévisible de notre taux d'épargne brute se stabiliser sur ce même exercice 2019 autour de 5,7 années.

La dette contractée en région cofinance pour une part conséquente les dépenses d'investissement, avec l'épargne brute dégagée en section de fonctionnement et des recettes propres d'investissement.

**L'ENCOURS DE DETTE DE LA RÉGION A ÉTÉ STABILISÉ SUR LA PÉRIODE 2015-2018, AVEC UN ENDETTEMENT NET NUL EN 2017 ET 2018.**



# UN BUDGET 2020 SOLIDE ET AMBITIEUX

Si les comparaisons sont rendues difficiles et peu pertinentes par l'évolution en profondeur du cadre réglementaire et de la structure du budget, le budget 2020 n'en est pas moins solide, en préservant les fondamentaux financiers de la Région, et ambitieux, en privilégiant une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement et des moyens d'action en investissement notablement accrus.

## 1. UNE ÉVOLUTION DES RATIOS

La réforme de l'apprentissage, la mise en œuvre du PACTE, comme la mobilisation croissante des fonds européens, affectent mécaniquement les ratios financiers et expliquent la diminution apparente du taux d'épargne brute et de la capacité de désendettement en 2020.

### A. LA RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE IMPACTE NÉGATIVEMENT LES RATIOS

La perte de l'essentiel de nos compétences en matière d'apprentissage a un impact négatif sur les recettes de la Région à hauteur de 54,5 M€ en fonctionnement, et modifie la structure du budget. En effet, les dépenses engagées étant traditionnellement inférieures aux recettes, la réforme entraîne une perte nette de ressources pour la Région et réduit donc le montant de l'épargne brute attendue en 2020.

### B. LES PLANS NATIONAUX POUR L'EMPLOI ET LES COMPÉTENCES (PIC-PACTE)

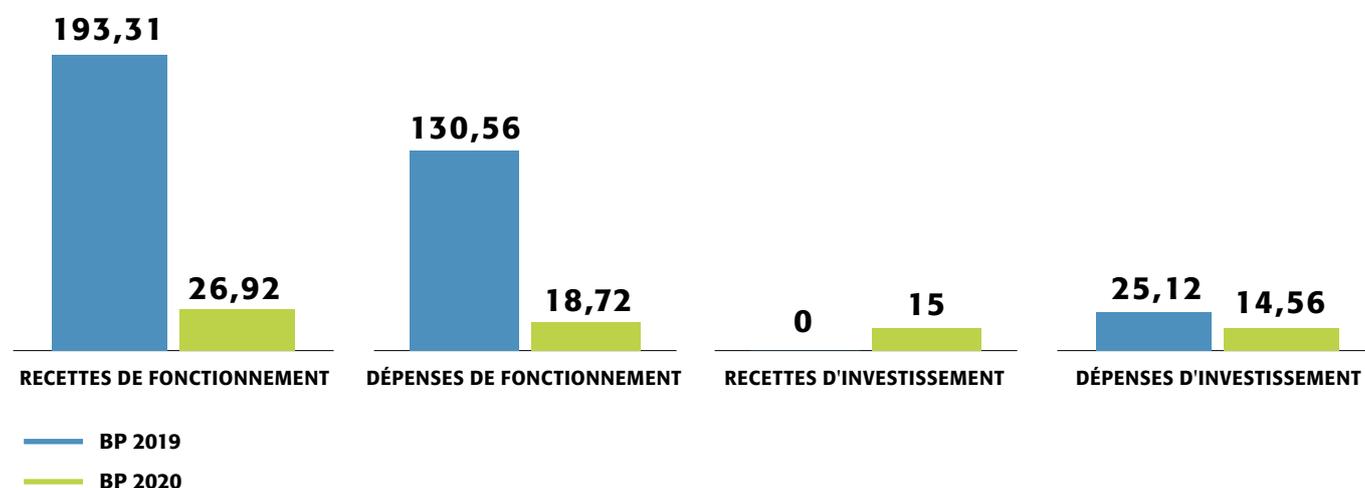
Dans la continuité des plans « 500 000 formations supplémentaires » 2016 et

2017 et du Plan d'investissement dans les compétences 2018, le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022, lancé à l'initiative de l'État, continue de mobiliser un montant important de ressources et de dépenses régionales.

Il convient de distinguer 2 périodes qui s'équilibrent au final en termes d'impacts sur notre taux d'épargne brute (TEB) :

- une première période où la Région « fait l'avance » (plus de dépenses régionales que de recettes à percevoir de l'État) créant mécaniquement une évolution à la baisse du TEB ;
- une seconde période où la Région « se rembourse » (plus de recettes venant de l'État que de dépenses régionales).

DÉPENSES ET RECETTES AU TITRE DE L'APPRENTISSAGE EN 2019 ET 2020 – en M€



**ENGAGEMENTS FINANCIERS PRIS DANS LE CADRE DES PLANS NATIONAUX  
POUR L'EMPLOI ET LES COMPÉTENCES**

PIC 2018 et PACTE 2019-2022		Recettes perçues	Dépenses	Ecart Recettes/ Dépenses
Recettes perçues et dépenses exécutées	2018	17 112 600	7 247 540	9 865 060
	2019	46 966 468	57 500 000	-10 533 532
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>64 079 068</b>	<b>64 747 540</b>	<b>-668 472</b>
Recettes et dépenses prévisionnelles	2020	117 000 000	125 500 000	-8 500 000
	2021	161 362 800	170 000 000	-8 637 200
	2022	149 630 646	155 025 600	-5 394 954
	2023	68 362 117	63 300 812	5 061 305
	2024	14 251 825	-	14 251 825
	2025	3 819 024	-	3 819 024
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>514 426 412</b>	<b>513 826 412</b>	<b>600 000</b>
<b>TOTAL PLANS</b>		<b>578 505 480</b>	<b>578 573 952</b>	<b>-68 472</b>

**RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE, PACTE, FONDS EUROPÉENS : VOLUMES EN JEU**

Fonctionnement	Recettes de fonctionnement		Dépenses de fonctionnement		Écart recettes - dépenses		IMPACT recettes - dépenses 2019/2020		
	BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020	Recettes	Dépenses	Solde
<b>PIC/PACTE</b>	71 021 000	117 000 000	71 521 000	124 110 000	-500 000	-7 110 000	45 979 000	52 589 000	-6 610 000
<b>Apprentissage</b>	193 311 000	26 924 000	130 563 580	18 720 000	62 747 420	8 204 000	-166 387 000	-111 843 580	-54 543 420
<b>FUE (fonction 6)</b>	37 113 911	48 895 710	37 113 911	48 895 710	-	-	11 781 799	11 781 799	-
<b>TOTAL</b>	<b>301 445 911</b>	<b>192 819 710</b>	<b>239 198 491</b>	<b>191 725 710</b>	<b>62 247 420</b>	<b>1 094 000</b>	<b>-108 626 201</b>	<b>-47 472 781</b>	<b>-61 153 420</b>

Investissement	Recettes d'investissement		Dépenses d'investissement		Écart recettes - dépenses		IMPACT recettes - dépenses 2019/2020		
	BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020	Recettes	Dépenses	Solde
<b>PIC/PACTE</b>	-	-	-	1 390 000	-	1 390 000	-	1 390 000	-1 390 000
<b>Apprentissage</b>	-	15 000 000	25 120 000	14 561 000	-25 120 000	439 000	15 000 000	-10 559 000	25 559 000
<b>FUE (fonction 6)</b>	234 111 608	200 358 423	234 111 608	200 358 423	-	-	-33 753 185	-33 753 185	-
<b>TOTAL</b>	<b>234 111 608</b>	<b>215 358 423</b>	<b>259 231 608</b>	<b>216 309 423</b>	<b>-25 120 000</b>	<b>-951 000</b>	<b>-18 753 185</b>	<b>-42 922 185</b>	<b>24 169 000</b>

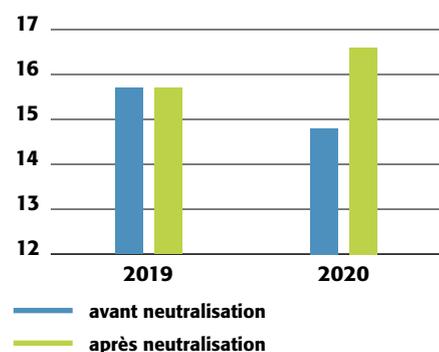
## C. LE RYTHME DE MOBILISATION DES FONDS EUROPÉENS AFFECTE ÉGALEMENT LES RATIOS BUDGÉTAIRES

La Région assure la gestion déléguée, sous le contrôle de la Commission Européenne, des fonds structurels FEDER<sup>1</sup>, FSE<sup>2</sup> et FEADER<sup>3</sup>. La diminution des inscriptions d'investissement prévues au budget 2020 par rapport au budget 2019 (-33,7 M€), en raison d'une surestimation des crédits FEADER au BP 2019, contribue mécaniquement à une réduction du rythme de croissance des investissements régionaux.

Au total, ces différents enjeux financiers, par l'importance des masses budgétaires mouvementées, affectent en profondeur le cadre budgétaire.

## D. LA SOLIDIFICATION DE NOS FONDAMENTAUX FINANCIERS

### ÉVOLUTION DU TAUX D'ÉPARGNE BRUTE hors changements structurels (neutralisation des effets apprentissage, PACTE et fonds européens)



Le taux d'épargne brute du budget primitif 2020 apparaît supérieur à celui constaté au budget primitif 2019 et la capacité de désendettement à un niveau approchant celui de 2019.

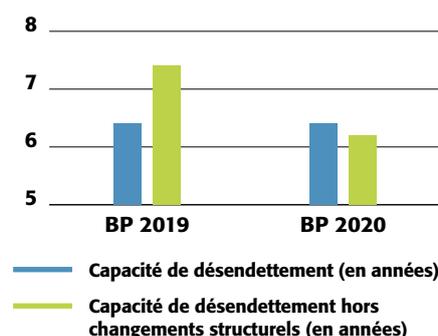
1 Fonds européen de développement régional.

2 Fonds social européen.

3 Fonds européen agricole pour le développement rural.

## E. UNE RÉFLEXION SUR LA MISE EN PLACE D'UN BUDGET ANNEXE

### ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT hors changements structurels (neutralisation des effets apprentissage, PACTE et fonds européens)



Le volume des dépenses liées à la politique régionale de la mobilité, en particulier du ferroviaire, est considérable. En 2020, plus de 723 M€ de dépenses de fonctionnement (environ 35% des dépenses totales de fonctionnement) et plus de 175 M€ de dépenses en investissement (environ 25% des dépenses totales d'investissement opérationnel) seront proposés au vote. La Région Grand Est est riche de son réseau d'infrastructures ferroviaires, le plus grand linéaire parmi les nouvelles Régions : soit près de 15% du réseau ferroviaire national, alors que le territoire régional ne représente que 10% de la superficie de la France et que sa population représente seulement 8,5% de la population nationale.

Le maintien et le développement de ce réseau au service de ses habitants constituent donc un sujet fortement dimensionnant pour la collectivité.

Dans cette perspective, une mise à niveau globale des standards d'offre sur l'ensemble du Grand Est (liaisons structurantes Paris-Strasbourg et Paris-Mulhouse, cadencement de l'étoile ferroviaire de Reims, etc.) et le développement d'offres (liaisons Luxembourg, Réseau Express Métropolitain de Strasbourg, liaisons France-Allemagne,

nécessitant un renforcement du parc de matériel et de sa capacité d'emport de voyageurs) marqueront l'année 2020.

Dans la mesure où ce programme ambitieux concerne des logiques d'investissement de long terme très spécifiques, une réflexion va être menée pour envisager les modalités de mise en place d'un budget annexe « mobilités » à l'horizon du budget 2021.

## 2. FAVORISER UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT VOLONTARISTE

S'agissant des crédits de paiement, **le budget réel proposé pour 2020 s'élève à un montant total de 3 172 744 329 €**

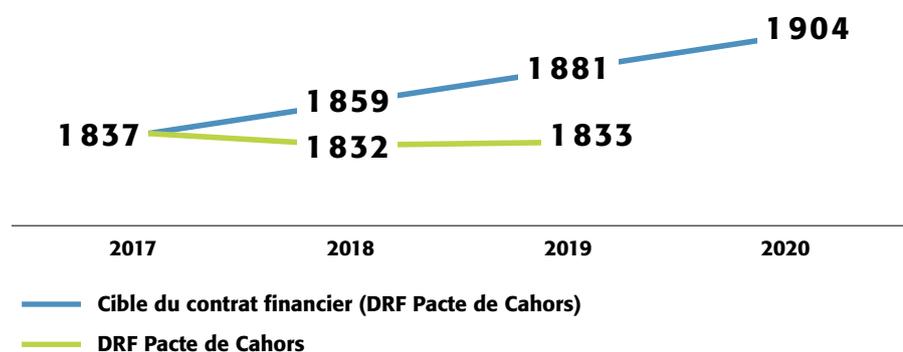
(1 149 590 019 € de crédits de paiement en investissement; 2 023 154 310 € de crédits de paiement en fonctionnement), en léger recul par rapport au budget primitif 2019, essentiellement en raison de la réforme de l'apprentissage.

Quant aux autorisations de programme et autorisations d'engagement proposées dans le cadre de ce budget primitif 2020, elles s'élèvent respectivement à 1 038 303 664 € et 2 232 778 342 €, essentiellement dans les domaines des transports, des lycées et de la formation.

### A. DES EFFORTS EN FONCTIONNEMENT PROLONGÉS ET ACCENTUÉS SUR L'EXERCICE 2020

La Région Grand Est a réalisé depuis 2016 des efforts importants sur ses dépenses de fonctionnement, en réduisant notamment celles liées au fonctionnement des assemblées (indemnités des élus, réduction du nombre de membres du Conseil économique social environnemental régional (CESER), pour une économie supérieure à 1 M€ par an), et en faisant évoluer sa politique immobilière vers une stratégie d'acquisition permettant de réduire ses dépenses au titre des loyers (moins 2 M€ par an) et d'accroître son patrimoine.

## ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT – en M€



En 2018, ces efforts de gestion ont permis à la Région d'aller plus loin que l'objectif d'une croissance des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) limitée à + 1,2 %, inscrit dans le contrat financier liant l'État à la Région : pour preuve, les DRF ont baissé de 0,3 %.

De même, l'exercice 2019 devrait également être marqué par une croissance des DRF inférieure à 1,2 %.

En 2020, cette politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement s'intensifiera dans chacune des directions de l'administration régionale afin de conforter au sein de notre collectivité la culture de l'efficacité. À titre d'exemples : opérations de cession d'actifs permettant de générer des recettes ; redimensionnement du parc automobile après analyse de son coût global comprenant acquisition, entretien, carburant, assurance.

## B. UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT QUI S'APPUIE SUR UNE PROGRAMMATION AMBITIEUSE

La gestion rigoureuse de la Région Grand Est permettra de mobiliser 3,1 milliards d'euros de dépenses d'investissement sur quatre ans (2020 à 2023) pour soutenir les grands projets de nature à nous armer pour réussir les grandes transitions écologique, numérique et économique.

Le tableau qui suit rend compte des volumes en jeu par priorités au sein d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement en cours, générant à la fois un niveau d'autofinancement conséquent de l'ordre de 18 % et une capacité de désendettement nettement inférieure au plafond de référence fixé par l'État de 9 ans, permettront de préserver les marges de manœuvre indispensables pour financer notre ambitieuse politique d'investissement.

## PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) – VENTILATION PAR PÔLES ET POIDS DES GRANDES PRIORITÉS (MONTANTS INDICATIFS)

Pôle	PPI 2019-2023					
	CA 2019 anticipé	PPI 2020	PPI 2021	PPI 2022	PPI 2023	PPI 2020-2023
<b>Territoires et proximité</b>	116,3	124,5	113,9	113,4	98,2	<b>450,0</b>
<b>Mobilités</b>	178,4	230,0	306,0	248,5	195,6	<b>980,1</b>
<b>Attractivité (hors FUE)</b>	181,5	138,6	149,5	139,2	123,6	<b>550,8</b>
<b>Emploi, jeunesse, formation</b>	256,4	274,1	262,1	262,5	263,1	<b>1 061,9</b>
<b>Fonctionnement de la Région</b>	14,0	18,4	17,2	13,2	13,3	<b>62,1</b>
<b>TOTAL INVEST. OPÉRATIONNEL</b>	<b>746,6</b>	<b>785,7</b>	<b>848,7</b>	<b>776,8</b>	<b>693,8</b>	<b>3 105,0</b>

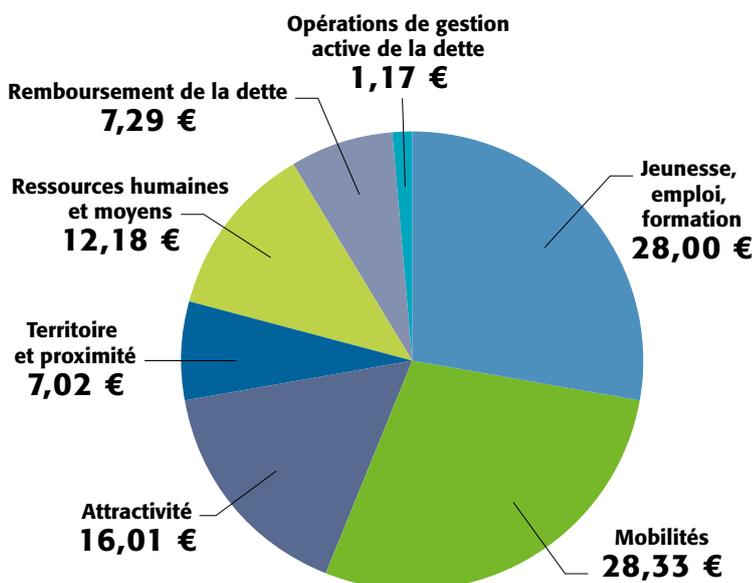
Projet	PPI 2020-2023				
	PPI 2020	PPI 2021	PPI 2022	PPI 2023	PPI 2020-2023
<b>Lycée : travaux, équipement, projet 4.0</b>	230,5	209,1	195,9	205,8	<b>841,3</b>
<b>Très Haut Débit</b>	54,0	45,8	43,6	28,4	<b>171,8</b>
<b>Mobilités : matériels et infrastructures ferroviaires</b>	174,9	242,7	194,2	142,4	<b>754,2</b>

**BUDGET PAR ACTIVITÉ** — synthèse par priorité et objectif stratégique

<b>JEUNESSE, EMPLOI, FORMATION</b>	<b>877 317 849</b>
Faciliter l'accès à l'emploi par la formation professionnelle	323 453 100
Permettre la formation aux métiers du sanitaire et social	110 800 000
Créer les conditions favorables à la réussite des lycéens	298 373 547
Accompagner la transition numérique et environnementale des lycées et des lycéens	84 500 000
Préparer les jeunes à l'autonomie et à la citoyenneté	10 160 000
Faciliter l'orientation et la promotion des métiers	16 245 000
Soutenir le développement des pratiques sportives	28 886 202
Renforcer la participation, l'engagement citoyen et la cohésion sociale	4 900 000
<b>MOBILITÉS</b>	<b>898 930 600</b>
Offrir un service de qualité aux voyageurs	721 309 600
Moderniser le réseau régional de transport de voyageurs	79 485 000
Accompagner le développement des grands réseaux de transport	74 202 000
Développer et accompagner le développement de l'intermodalité	23 934 000
<b>ATTRACTIVITÉ</b>	<b>268 475 797</b>
Le Grand Est comme territoire d'expérimentation des innovations	13 668 470
Accompagner le rayonnement et l'attractivité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	58 695 947
Accompagner les transitions et développer la performance industrielle	64 726 999
Renforcer l'attractivité des territoires et accélérer l'internationalisation des entreprises	5 310 000
Soutenir la compétitivité de l'agriculture, l'agroalimentaire et de la filière bois	32 395 650
Assurer le rayonnement international et transfrontalier à travers la coopération	3 297 896
Soutenir la création contemporaine et la diffusion culturelle	45 223 210
Révéler le patrimoine culturel	13 898 748
Faire de la destination Grand Est une destination touristique de notoriété	24 818 877
Promouvoir l'image et la notoriété de la Région Grand Est	6 440 000

<b>TERRITOIRE ET PROXIMITÉ</b>	<b>222 782 000</b>
Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	54 090 000
Impulser et accompagner un développement durable et équilibré des territoires	128 881 998
Agir pour une région à énergie positive et sobre en ressources	35 936 925
Développer une stratégie globale de santé dans toute la Région	3 873 077
<b>FONDS EUROPÉENS</b>	<b>250 452 533</b>
Mobiliser les fonds européens au profit des tous les acteurs et territoires du Grand Est	250 452 533
<b>RESSOURCES ET MOYENS</b>	<b>654 785 550</b>
Assurer le fonctionnement de l'administration régionale	334 669 455
Assurer le fonctionnement des instances délibératives	11 708 240
Poursuivre l'adaptation du fonctionnement de la collectivité pour gagner en efficacité	19 538 800
Assurer l'ingénierie financière	271 112 800
Améliorer le pilotage et la gestion des risques de la collectivité	5 996 600
Accompagner la transformation	11 759 655
<b>TOTAL DU BUDGET 2020</b>	<b>3 172 744 329</b>

#### RÉPARTITION DES DÉPENSES SUR 100 €





## **PARTIE 2**



# BUDGET PAR ACTIVITÉ

# JEUNESSE, EMPLOI, FORMATION

**877,3** M€

## Valoriser les potentiels au service de la jeunesse, de l'emploi et de la formation

Dans **un monde où les technologies changent très rapidement, dans lequel les savoirs techniques deviennent obsolètes s'ils ne sont pas actualisés,**

**où l'intelligence artificielle a un rôle émergent** – dont on est loin de connaître toutes les applications –, et où la question de la transition énergétique se pose avec acuité, le défi est d'ampleur.

Permettre aux jeunes et aux adultes du Grand Est d'évoluer, de **se former et de s'orienter tout au long de la vie est un enjeu majeur**. La formation concerne les savoirs actuels et la capacité de s'adapter aux savoirs futurs; le développement des « soft skills » est aussi important que

le savoir technique. L'ouverture à la mobilité, à l'engagement, à la discipline et à la cohésion sportive ou artistique, facilitent l'évolution personnelle et l'adaptation des parcours futurs. Par ailleurs, les entreprises de notre région de même que les institutions sanitaires et sociales manquent régulièrement de compétences adaptées à leurs besoins.

C'est pourquoi la Région investit massivement dans les actions pour l'emploi, la formation et la jeunesse, tout en les déclinant



à l'échelle des territoires. **Poursuivre cet effort est indispensable pour l'avenir du Grand Est**, tant pour ses habitants que pour ses entreprises ou ses institutions.

**Le contexte dans lequel la Région inscrit son action pour l'année 2020 est évolutif** en raison de la loi du 8 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Ce texte a profondément remanié les modalités de financement de la formation continue et celles de l'apprentissage ; il a également des conséquences sur l'action régionale en matière d'orientation.

En premier lieu, les modalités de financement des centres de formation d'apprentis (CFA) à partir de 2020 sont bouleversées.

**Le financement de l'apprentissage ne relève plus de la compétence des Régions**, qui ne disposent plus de budget à cet effet, de même que la création des CFA ou les aides aux employeurs d'apprentis. La Région disposera d'une enveloppe marginale à la portée très restreinte. Certains secteurs de l'apprentissage n'ont pas été appréhendés dans leur intégralité dans le cadre de la loi précitée, laissant des questions encore ouvertes : l'apprentissage transfrontalier, non pris en compte ; l'apprentissage dans le secteur public, qui sera financé uniquement pour les collectivités à hauteur de 50% maximum par le CNFPT, la question restant entière pour les autres secteurs publics.

En deuxième lieu, **la responsabilité régionale en matière d'information et d'orientation sur les métiers s'élargit**. Si notre collectivité avait déjà fait de l'orientation tout au long de la vie une priorité, et assume pleinement son rôle de coordonnateur des acteurs publics dans ce champ d'action, la loi lui a confié, en lien avec les autorités académiques et la communauté éducative, **la responsabilité de l'information sur les métiers auprès des publics scolaires** (de la 4<sup>e</sup> à la terminale), **étudiants, apprentis**. Même si le montant budgétaire transféré à la Région est faible au regard des enjeux,

**une nouvelle offre de services via une boîte numérique « Orient' Est » et une mise en réseau d'Ambassadeurs des métiers seront proposées**.

D'autres évolutions contextuelles font évoluer le cadre d'action régionale : **la montée en puissance des objectifs du PIC PACTE**, signé en 2018 avec l'État, qui a pour **ambition en 2020 de former 30 000 personnes supplémentaires par rapport aux formations habituelles**. La Région renforcera ainsi son partenariat avec Pôle emploi et son action sur les freins à l'entrée en formation.

Pour l'ensemble du champ de la jeunesse, de l'éducation et de la formation pour l'emploi, la Région :

- favorise, en lien avec ses partenaires académiques, **la réussite de tous les lycéens du Grand Est par un cadre d'études ouvert au monde contemporain**, adapté au développement durable et aux technologies d'aujourd'hui ;
- organise, pilote et coordonne l'information et les actions d'orientation tout au long de la vie pour tous les publics, **et travaille sur la représentation et l'attractivité des métiers dont**

**l'image n'est pas toujours celle de la réalité d'aujourd'hui ;**

- **agit pour la jeunesse pour la préparer à l'avenir en toute confiance**, notamment en favorisant le logement, l'esprit d'entreprise, la mobilité, l'insertion de tous les jeunes du Grand Est ;
- favorise **l'engagement citoyen et la promotion du vivre ensemble ;**
- renforce les formations professionnelles adaptées aux besoins des territoires et des entreprises, favorise les nouvelles ingénieries et **la levée des freins ;**
- accompagne et valorise les pratiques et performances sportives du Grand Est et prépare dès maintenant Terres de jeux 2024.

La Région s'est fixée comme enjeu majeur d'accompagner le développement des potentiels et de permettre à chacun de disposer de tous les moyens de se réaliser et de s'épanouir sur le plan personnel et professionnel. Le budget dédié pour 2020 s'élève à 580 M€ en fonctionnement et 140,9 M€ en investissement, auquel s'ajoute la part immobilière d'un montant de 22,6 M€ en fonctionnement et de 133,6 M€ en investissement.

Faciliter l'accès à l'emploi par la formation professionnelle	<b>323,5 M€</b>
Faciliter l'orientation et la promotion des métiers	<b>16,2 M€</b>
Encourager à la formation aux métiers du sanitaire et social	<b>110,8 M€</b>
Créer les conditions favorables à la réussite des lycéens	<b>298,4 M€</b>
Accompagner la transition numérique et environnementale des lycées et des lycéens	<b>84,5 M€</b>
Préparer les jeunes à l'autonomie et à la citoyenneté	<b>10,2 M€</b>
Soutenir le développement des pratiques sportives	<b>28,9 M€</b>
Renforcer la participation, l'engagement citoyen et la cohésion sociale	<b>4,9 M€</b>

# MOBILITÉS

**898,9 M€**

## Offrir un service de qualité aux voyageurs et améliorer l'intermodalité

En 2020, la Région poursuivra son engagement volontariste pour le développement de la mobilité de nos concitoyens, avec plus de 723 M€ de dépenses de fonctionnement et 175,9 M€ en investissement.

Au niveau investissement, il convient de souligner que le budget intégrera la possibilité d'acquérir les premiers matériels roulants entrant dans le cadre de la politique de transition énergétique.

Le règlement régional du transport scolaire et ses dispositifs connexes ont été votés les 29 mars et 21 juin 2019. Ce règlement applicable dès septembre 2019 sur les réseaux de l'Aube et des Ardennes, définit les ambitions régionales en matière d'offres de transport, de tarification scolaire et de partenariat avec les territoires. 2020 sera ainsi porteuse des premiers effets financiers de ce règlement sur les territoires de l'Aube, des Ardennes, de la Meuse et de la Moselle.

Parallèlement, le travail de convergence routière/ferrée, de complémentarité des offres avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité et de rationalisation du schéma de transport mené en 2019 se poursuivra.

Conformément au calendrier annoncé, la politique d'harmonisation de la politique de mobilité routière se poursuivra par la remise à la concurrence des réseaux de



Meuse, Moselle et Ardennes en septembre 2020. **Le coût global du fonctionnement du transport scolaire et interurbain s'élève à 257,2 M€ en 2020.**

Dans la continuité des travaux réalisés en matière scolaire, une nouvelle gamme tarifaire commerciale unifiée, adossée sur un standard d'offre pour les lignes interurbaines, sera proposée en 2020. Cette démarche sera accompagnée par la mise en œuvre d'une Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) opérationnelle pour le déploiement d'une billettique embarquée répondant aux objectifs régionaux d'interopérabilité.

Une démarche de standardisation en matière d'arrêt et de mobilier urbain sera également lancée pour répondre aux besoins de mise en accessibilité et sécurité des réseaux tout en permettant la diffusion de la marque FLUO.

Parallèlement, la mise en accessibilité matérielle des points d'arrêt de transports routiers sera portée par le budget 2020 pour tous les réseaux régionaux intégrant la mise en accessibilité des arrêts TER routiers.

Simultanément, 2020 verra un développement et une restructuration des offres des réseaux Moselle, Meuse et Ardennes intégrant :

- la desserte des gares TGV ;
- les logiques de partenariat autour de la mobilité transfrontalière avec l'Allemagne, le Luxembourg et la Suisse ;
- la mise en œuvre de la tarification commerciale convergée.

Enfin, le budget 2020 intégrera également les crédits relatifs aux études de mobilité.

**Offrir un service de qualité aux voyageurs et moderniser le réseau régional de transport de voyageurs**

**800,8 M€**

**Accompagner le développement des grands réseaux de transport, développer et accompagner le développement de l'intermodalité**

**98,1 M€**

# ATTRACTIVITÉ

268,5 M€

## Renforcer l'attractivité et le rayonnement du Grand Est

Les politiques de la Région tournées vers les **acteurs économiques** – qu'ils opèrent dans les secteurs agricoles, culturels, touristiques, industriels ou de services – permettent de les accompagner dans leurs **projets de développement, porteurs de création d'emplois et de richesse pour nos territoires. Ces politiques sont aussi largement axées vers l'international** pour attirer des investissements étrangers et coopérer avec nos voisins.

La région Grand Est, qui compte plus de 5,5 millions d'habitants, représente une

**puissance économique** considérable. Avec plus de 155 Mds d'€ de PIB, elle est l'une des rares régions françaises à afficher une balance commerciale excédentaire (4 Mds d'€), et se place dans le peloton de tête quand il s'agit d'attirer les investissements étrangers dans le secteur industriel.

Puissance industrielle, elle est également riche d'un **secteur touristique très dynamique** – avec plus de 64 millions de nuitées, 650 M€ d'investissements annuels et 80 000 emplois – d'un **secteur culturel et patrimonial qui rayonne au niveau mondial** (1 500 monuments, 120 Musées de France, 250 festivals...) et représente plus de 35 000 emplois, et de **filiales agricoles, viticoles et forestières qui sont des moteurs** pour l'économie régionale. Le Grand Est est la première région de France pour l'expor-

tation de produits agro-alimentaires, de produits bois, de blé tendre ou de maïs. Il est aussi **exceptionnellement positionné au cœur de l'Europe**, et frontalier avec quatre pays, qui sont autant de partenaires.

C'est fort de ces richesses, de ces atouts, que la Région doit faire face à des défis majeurs, liés aux mutations profondes qui transcendent tous les domaines ou secteurs. La révolution numérique bouleverse modes de vie, comportements d'achat, de production et de distribution. L'émergence de l'intelligence artificielle constitue dans ce contexte un enjeu majeur. La transition énergétique et l'impérieuse nécessité de développer une économie bas carbone s'impose à nous, exigera des changements profonds, et impactera très significativement beaucoup de nos



filières et de nos acteurs économiques. La révolution écologique accompagne ces mouvements et encourage à reconsidérer nombre de nos pratiques, dans tous les aspects de nos modes de vie.

Ces changements, ces bouleversements peuvent mettre en péril beaucoup de nos acquis, des acteurs économiques, mais constituent surtout d'extraordinaires opportunités lorsque l'on sait les anticiper, s'y adapter, pour contribuer à créer notre avenir.

La Région est résolument engagée, au travers de politiques volontaristes, pour **accompagner les acteurs économiques dans ces mutations**, et contribuer à faire de ces défis des opportunités. Elle revoit le déploiement de ses politiques pour offrir des parcours de développement lisibles et structurés, en capacité d'accompagner les acteurs économiques dans ces processus de mutations.

La Région entend mettre encore plus fortement **en synergie celles de ses politiques qui participent de l'attractivité, du rayonnement, de la visibilité, du développement et de la croissance de nos territoires**. Ces politiques se rapportent aux atouts spécifiques dont est dotée notre région, et visent à les développer, pour en faire des moteurs de croissance et de création d'emplois. Ces atouts étant parfois peu ou mal connus sur notre territoire, il convient de les valoriser et de les promouvoir car ils constituent autant de caractéristiques distinctives et d'avantages comparatifs pour le Grand Est.

Ainsi, élément essentiel du développement local, de l'attractivité du territoire et de la cohésion sociale, **la culture participe fortement d'une économie de la connaissance, de la créativité et de l'innovation**. De même, l'action déployée par notre collectivité dans le domaine du tourisme répond à un enjeu majeur tant en termes d'**attractivité touristique et économique**, que de contribution à la définition d'une véritable image du Grand Est, d'une iden-

tité territoriale commune, partagée et porteuse de valeurs. Définie à l'issue d'un travail de convergence, la stratégie régionale se met en œuvre dans le cadre du Schéma régional de développement touristique (SRDT), qui répond aux exigences d'attractivité, d'excellence et de proximité et entend promouvoir une filière qui représente à elle seule 4% de l'emploi régional.

**Région naturellement européenne et largement ouverte à l'international**, le positionnement géographique du Grand Est et son positionnement transfrontalier privilégié participent de son attractivité. **Les coopérations et échanges au quotidien avec les régions voisines seront développées dans tous les champs de compétence de notre collectivité**, singulièrement dans les domaines de la formation et de la jeunesse, de l'emploi, de la recherche et des transports. De même sera particulièrement mis en exergue le positionnement géographique du Grand Est.

Enfin, la politique régionale dédiée aux **secteurs agricole, viticole et forestier**, éléments forts de la compétitivité et de la notoriété du Grand Est, répond de manière concertée et innovante aux défis et enjeux prioritaires de l'amont à l'aval des filières à l'échelle de la région, et nourrit le **développement de la bioéconomie sur nos territoires**.

Ces synergies positives sont placées au service de la première de nos priorités : l'emploi qui, fait par ailleurs l'objet d'une politique forte en faveur de la compétitivité, de l'innovation et du soutien aux entreprises conformément au Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) mis en œuvre en 2017. Schéma élaboré en très large concertation et qui propose une stratégie partagée, volontariste et offensive, structurante et fédératrice, au service du développement et de la croissance économique, de la compétitivité des entreprises et de l'emploi.

<b>Renforcer l'attractivité des territoires et accélérer l'internationalisation des entreprises</b>	<b>5,3 M€</b>
<b>Accompagner les transitions et développer la performance industrielle</b>	<b>64,7 M€</b>
<b>Soutenir la compétitivité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la filière bois</b>	<b>32,4 M€</b>
<b>Le Grand Est, territoire d'expérimentation des innovations</b>	<b>13,7 M€</b>
<b>Accompagner le rayonnement et l'attractivité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche</b>	<b>58,7 M€</b>
<b>Soutenir la création contemporaine et la diffusion culturelle et révéler le patrimoine culturel</b>	<b>59,1 M€</b>
<b>Faire de la destination Grand Est une destination touristique de notoriété</b>	<b>24,8 M€</b>
<b>Assurer le rayonnement international et transfrontalier à travers la coopération</b>	<b>3,3 M€</b>

# TERRITOIRES ET PROXIMITÉ

222,8 M€

## Assurer la cohésion territoriale et sociale du Grand Est

2020 connaîtra une accélération du déploiement du Très Haut Débit sur tous les territoires du Grand Est, ruraux et urbains. Il s'agit de permettre non seulement aux entreprises mais également aux habitants du Grand Est de disposer d'un internet Très Haut Débit pour accéder à l'ensemble des services dans des conditions optimales.

Au-delà des infrastructures numériques, la Région accompagne la transformation des usages, en permettant aux territoires d'ac-

céder à de nouveaux services ou de proposer de nouvelles solutions. En lançant un appel à manifestation d'intérêt (AMI), elle entend soutenir la création et le développement de tiers-lieux qui répondent aux besoins des territoires en matière de :

- développement économique (télétravail, co-working) ;
- innovation territoriale (nouveaux usages et services grâce aux outils numériques) ;
- aménagement (maintenir des services publics de proximité et offrir un accompagnement personnalisé aux citoyens) ;
- développement numérique (accompagner la digitalisation et la transformation numérique des territoires) ;
- acquisition des savoirs.

Depuis février 2017, l'élaboration du Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) a permis de définir un projet régional partagé **en misant sur les transitions énergétique et écologique ainsi que sur toute forme de coopération territoriale**. Adopté fin 2019, l'année 2020 sera la première année de mise en œuvre du SRADDET.

Toutes les directions, les partenaires de la Région et les territoires contribuent à la mise en œuvre de ce projet stratégique pour le Grand Est.

**En 2020, les dispositifs de l'aménagement du territoire seront ajustés pour être en adéquation avec le SRADDET**



### et pour assurer davantage de lisibilité dans l'accompagnement régional des nouvelles équipes municipales et intercommunales.

Suite aux réformes territoriales successives, la Région souhaite **renouveler son partenariat avec les territoires**. Elle a l'ambition de proposer une **offre régionale transversale et lisible** permettant de territorialiser les politiques régionales pour s'adapter aux spécificités locales.

Cette démarche de contractualisation a vocation à mettre en œuvre sur les territoires les **orientations des grands schémas régionaux** (SRADDET, SRDEII<sup>4</sup>, CPRDFOP<sup>5</sup>, SRDS<sup>6</sup>, SRDT<sup>7</sup>...).

Que ce soit avec la mise en place de la gouvernance du SRADDET ou à travers les innovations du Pacte pour la ruralité, la Région souhaite prendre, dès 2020, davantage sa place en tant qu'animateur des territoires.

Face à l'urgence climatique, **l'objectif d'une région à énergie positive et bas carbone irrigue les différents champs de compétence de la collectivité régionale**, qu'il s'agisse de son propre patrimoine immobilier (démarche lycées en transition et plan de rénovation énergétique) ou de ses politiques d'intervention : aménagement du territoire (urbanisme durable et réhabilitation des friches), stratégie régionale en faveur de la bioéconomie, filières agricoles à bas niveau d'intrants, santé/environnement, transport et mobilité durable, sports et nature, économie sociale et solidaire, innovation et recherche, auxquelles s'ajoutent les contrats de territoires en reconversion (Ardennes, Fessenheim, Warnt naborien).

4 Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

5 Contrat de plan régional de développement de la formation et l'orientation professionnelles.

6 Schéma régional de développement du sport.

7 Schéma régional de développement touristique.

L'ambition est d'**accélérer concrètement la transition écologique et énergétique en Grand Est** et d'accompagner les acteurs et les territoires en faisant de cette transition un pilier de l'économie territoriale.

La rénovation énergétique des bâtiments et de l'habitat constitue le fer de lance de la politique régionale; en décidant en 2019 d'impulser une dynamique en faveur de la mobilité durable, l'intervention régionale porte désormais sur les 2 principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre.

### Trois chantiers phares seront particulièrement investigués par la Région en 2020 :

- la **stratégie de développement d'un modèle durable de méthanisation** animée par la Région;
- **une attention particulière aux solutions hydrogène**;
- grâce au **partenariat avec la Fondation Solar Impulse**, la Région vise à **faire du Grand Est un territoire d'expérimentation et de déploiement de solutions efficaces et durables sur le plan environnemental et économique**, permettant aux entreprises du territoire de concrétiser des solutions innovantes, de les valoriser en accédant à de nouvelles opportunités de marché à travers le monde.

Consciente de l'atout de nos richesses naturelles, **2020 sera particulièrement dense avec 4 projets phares** en matière de biodiversité :

- mise en œuvre de la nouvelle stratégie régionale (2020-2022) de partenariat avec les 6 parcs naturels régionaux;
- élaboration de la 1<sup>re</sup> stratégie en faveur de la biodiversité à l'échelle du Grand Est;
- création de l'appel à initiatives citoyennes;
- reconduction de l'appel à projets trame verte et bleue.

Consciente également de la nécessité d'amplifier ses interventions dans le champ de la Santé, **notre collectivité souhaite se positionner comme un partenaire incontournable** de l'État, de l'Agence Régionale de Santé, de l'Assurance Maladie, des Départements, des collectivités locales, des professionnels de santé et aussi des principaux opérateurs de terrain (établissements de santé, médico-sociaux, associations d'usagers, de bénéficiaires, etc.).

**L'accès aux soins pour tous d'ici 2030** constitue un enjeu majeur pour la Région, l'offre de soins étant devenue un élément structurant en matière d'aménagement des territoires.

La Région ambitionne également de **renforcer son rôle dans l'écosystème de la recherche scientifique et technologique et de l'innovation** via notamment le déploiement de la e-santé avec les outils de télémédecine (téléconsultation, télé expertise).

**Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques**

**54,1 M€**

**Impulser et accompagner un développement durable et équilibré des territoires**

**48 M€**

**Agir pour une région à énergie positive et sobre en ressources**

**35,9 M€**

**Développer une stratégie globale de santé dans toute la région**

**3,9 M€**

# FONDS EUROPÉENS

**250,5 M€**

## Mobiliser les fonds européens au profit des territoires

2020 sera une année charnière dans la mise en œuvre des fonds européens structurels et d'investissement visant à l'élaboration de la prochaine génération de programmes 2021-2027.

La Région assure en pleine responsabilité la mise en œuvre de 4 Programmes Opérationnels (PO) soutenant la croissance et

l'emploi, cofinancés par le FEDER, le FSE et l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), et 3 Programmes de Développement Rural (PDR) cofinancés par le FEADER.

Région transfrontalière par excellence, la Région gère également les programmes Interreg pour le compte de l'Union Européenne.

Mobiliser les fonds européens au profit de tous les acteurs et territoires du Grand Est

**250,5 M€**



# RESSOURCES ET MOYENS

**654,8 M€**

## Adapter le fonctionnement de la collectivité

### ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE

La stratégie RH de la collectivité est centrée sur une finalité essentielle : favoriser le bien-être au travail des agents régionaux, quel que soit leur site d'affectation, en considérant qu'il s'agit d'un des facteurs clés de motivation.

Elle s'articule autour de 3 grands objectifs : harmoniser les pratiques et procédures, favoriser la qualité de vie, accompagner les agents par la formation et développer de nouvelles approches managériales.

### ASSURER LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DÉLIBÉRATIVES

Qu'il s'agisse du Conseil Régional ou du Conseil Economique Social Environnemental Régional (CESER).

### POURSUIVRE L'ADAPTATION DU FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ POUR GAGNER EN EFFICACITÉ

L'enjeu : repenser, moderniser, sécuriser et digitaliser les méthodes et usages de l'ensemble des agents de la Région. Le fonctionnement de la collectivité comprend : l'entretien des 100 000 m<sup>2</sup> que représentent les bâtiments de la Région : Siège, Hôtels de Région et Maisons de la

Région ; la gestion du parc automobile de la collectivité dont la majorité de la flotte sera équipée en boîtiers bioéthanol ; ou encore de la gestion des flux de documents, en profonde mutation, du fait de la progression de la dématérialisation et le soutien logistique aux manifestations ainsi que l'accueil physique sur les sites.

### ASSURER L'INGÉNIERIE FINANCIÈRE

Gérer la fiscalité et les dotations, tels sont les objectifs du service conseil, expertise comptable et financière de la Région pour maîtriser le budget de la Région.

### AMÉLIORER LE PILOTAGE ET LA GESTION DES RISQUES DE LA COLLECTIVITÉ

La Région mène une politique d'achats responsables, baptisée Orchidée, qui se décline en 28 engagements concrets sur

les trois piliers du développement durable ; environnemental, social et économique.

De nombreux dispositifs permettent déjà une responsabilité accrue de la commande publique régionale ; clauses sociales, marchés réservés, intégration systématique d'obligations et critères environnementaux dans les marchés, délégations de service public, concessions...

### ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION

Le système d'information a pour mission de servir les leviers de la réussite de la collectivité, en permettant d'apporter l'agilité nécessaire à son fonctionnement : le budget 2020 doit lui permettre tout à la fois de moderniser les infrastructures techniques, de faire évoluer et de maintenir les applications de gestion mais également de répondre aux besoins et impératifs de transformation digitale des directions.

<b>Assurer le fonctionnement de l'administration régionale</b>	<b>334,7 M€</b>
<b>Assurer le fonctionnement des instances délibératives</b>	<b>11,7 M€</b>
<b>Poursuivre l'adaptation du fonctionnement de la collectivité pour gagner en efficacité</b>	<b>19,5 M€</b>
<b>Assurer l'ingénierie financière</b>	<b>271,1 M€</b>
<b>Améliorer le pilotage et la gestion des risques de la collectivité</b>	<b>6 M€</b>
<b>Accompagner la transformation</b>	<b>11,8 M€</b>



# Grand Est

ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

*L'Europe s'invente chez nous*

Siège du Conseil régional • 1 place Adrien Zeller  
BP 91006 • F 67070 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 15 68 67 • Fax 03 88 15 68 15

Hôtel de Région • 5 rue de Jéricho  
CS 70441 • F 51037 Châlons-en-Champagne Cedex  
Tél. 03 26 70 31 31 • Fax 03 26 70 31 61

Hôtel de Région • place Gabriel Hocquard  
CS 81004 • F 57036 Metz Cedex 1  
Tél. 03 87 33 60 00 • Fax 03 87 32 89 33

[www.grandest.fr](http://www.grandest.fr)

Retrouvez-nous sur

